

En complément à notre profession de foi :

CESC : Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Prévu par le code de l'éducation, un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté a été mis en place en 2016, au collège André-Citroën, à la demande de la FCPE. Cette instance réunit notamment des représentants des parents, de la direction, des personnels enseignants mais aussi l'infirmière scolaire.

Le CESC peut proposer des dispositifs de promotion de la laïcité, de prévention de la délinquance, de lutte contre les conduites à risques ou encore de lutte contre le harcèlement.

CVC : Conseil de Vie Collégienne.

Plus répandus au lycée (conseil de vie lycéenne) qu'au collège, cette instance a vocation à rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement. Élus par leurs pairs, les collégiens membres du CVC peuvent impulser des projets autour de la culture (expositions, fête d fin d'année, journal...), de la solidarité (actions humanitaires, solidaires..), de l'éducation (orientation, heures de vie de classe...) ou du bien vivre ensemble (règlement intérieur, propreté, demie-pension...).

Nous espérons qu'un CVC sera installé au collège André-Citroën cette année.

Classes européennes

Elles offrent deux heures de langue vivante supplémentaires aux élèves de 4^o et de 3^o. Elles étaient proposées au collège André-Citroën en allemand et espagnol, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme du collège de septembre 2016.

Rétablies en mai 2017 par l'actuel ministre de l'éducation, nous avons demandé – en vain – leur rétablissement au collège André-Citroën pour la rentrée 2017, nous porterons à nouveau cette demande en conseil d'administration pour la rentrée 2018.

Semestrialisation :

Votée en conseil d'administration le 27 juin 2017, la semestrialisation prévoit l'instauration d'un nouveau rythme de travail pour les élèves et de réunions entre les parents et les enseignants. L'année est découpée en deux séquences (au lieu de trois) : de septembre à janvier et de février à juin. L'objectif est d'éviter la course aux notes, dès les premiers mois de l'année.

Cette semestrialisation ne signifie pas pour autant un moindre suivi des élèves, puisque plusieurs rendez-vous sont prévus au cours de l'année : en novembre avec l'équipe enseignante, fin janvier à l'occasion du premier conseil de classe, en avril pour un rendez-vous avec le professeur principal et en juin pour le second conseil de classe. En outre les parents recevront un relevé de notes à mi-semestre.

Le dispositif « devoirs faits » :

Ce dispositif national qui sera proposé à partir des vacances de La Toussaint doit permettre à certains élèves de faire leurs devoirs au collège, en étant encadrés. Il serait en priorité proposé aux élèves en difficulté mais pourrait l'être aussi pour des élèves de niveau moyen. La proposition sera faite aux élèves et à leurs parents, pour des séquences de temps limité (entre deux vacances scolaires par exemple).